

# CHARTRE VSS

## PARTICIPANT

### Objets dangereux - Drogues - VSS

#### OBJETS DANGEREUX

Tout objet considéré comme dangereux est interdit sur le site des IAP 2024. Les organisateur.rices se réservent le droit de confisquer et/ou détruire tout objet de la liste non exhaustive ci dessous

Liste non exhaustive des objets dangereux :

- Drogues : cf article page 2, § spécifique et seringues
- Alcool : cf article page 2, § spécifique
- Objets contondants : tranchants, à lames
- Objets inflammables et aérosols
- Objets dangereux : marteaux matraques, barres de fer,
- Armes à feu
- Extincteur (sauf char risque incendie) : cf article page 2, § spécifique
- Objets et bouteilles en verre
- Pétards et autres objets pyrotechniques

Tout objet considéré comme dangereux sera confisqué  
et détruit à chaque entrée.

Il est interdit à toute personne extérieure au site de faire passer un des  
objets interdits de la liste ci-dessus, à des participant.es  
à l'intérieur du site.

## DROGUES

Lors des fouilles (au corps par les agents de sécurité et des sacs par les Staffeurs) à chaque entrée sur le site, les organisateur.rices se réservent le droit de saisir les drogues suivantes :

- Cannabis (fleurs et résine)
- Poppers (flacon)
- Cocaïne
- MDMA/ecstasy et dérivés amphétamine
- GHB/GBL (forme liquide ou solide)
- Champignons hallucinogènes
- Protoxyde d'azote (capsule et ballons)
- Médicaments

LISTE NON  
EXHAUSTIVE

Une exception sera faite pour les médicaments si le.a participant.e présente une ordonnance valide.

Selon la nature de la drogue, les organisateur.ices se réservent le droit de contacter la police et d'exclure le.a participant.e.



## SUITE



# VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Durant toute la durée de l'événement, nous mettons un point d'honneur à la lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes.

Nous rappelons que des remarques déplacées, une pression morale ou physique, une main baladeuse sans consentement, des actes sexuels exercés sur une personne qui ne peut pas émettre un consentement clair et réfléchi, sont considérés comme des Violences Sexuelles et Sexistes.

(Liste ci dessous non exhaustive de VSS)

Les organisateur.ices se réservent le droit d'exclure une personne de l'événement et/ou de contacter les forces de l'ordre en cas de non-respect du règlement.

Des dispositifs de prise en charge des victimes seront disponibles sur le lieu de l'événement et accessibles pour tous.tes.

Qualification de l'acte	Détails	Sanction juridique
Injure sexiste	Comportement ou propos insultant, méprisant ou humiliant en raison de l'appartenance à une identité de genre	Privé : 1500€ d'amende Public : 45000€ d'amende et 1 an de prison

Injure Lgbtphobe	Comportement ou propos insultant, méprisant ou humiliant en raison de l'appartenance à la communauté LGBTQIA+	Privé : 1500€ d'amende Public : 45000€ d'amende et 1 an de prison
Injure à caractère sexuel	Comportement ou propos sexuel insultant, méprisant ou humiliant (sans contact)	Privé : 1500€ d'amende Public : 45000€ d'amende et 1 an d'emprisonnement

Rappel : des injures sont considérées avec des circonstances aggravantes si elles sont à caractère raciste, sexiste, homophobe.  
Exemples : "T'es une salope.", "Elle est trop bonne."

Exhibition sexuelle : outrage public à la pudeur	Dévoiler sa nudité en public devant une ou plusieurs personnes	15000€ d'amende et 1 an de prison
Revenge porn	Dévoiler des photos intimes de quelqu'un d'autre dans la sphère publique via internet Rappel : il est interdit de filmer ou de prendre en photo quelqu'un sans son consentement	60000€ d'amende et 2 ans de prison
Harcèlement sexuel	Imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui, portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante afin d'obtenir un acte sexuel Exemples : des sous entendus ou des remarques sur la tenue, faire des propositions de nature sexuelle, se faire attraper les hanches sans consentement, subir une danse dite collée serrée...	30000€ d'amende et 2 ans de prison

<p>Agression sexuelle</p>	<p>Atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. Toucher sans pénétration les fesses, la poitrine, les cuisses, la bouche ou le sexe sans consentement Exemples : Un baiser dit "volé", une main aux fesses, frotter une personne en dansant, une personne qui vous touche la poitrine sans votre consentement</p>	<p>Infraction : 75000€ d'amende et 5 ans de prison</p>
<p>Viol</p>	<p>Atteinte sexuelle avec pénétration de la bouche, du vagin, ou de l'anus avec un pénis, un doigt, un objet sans consentement Le fait de retirer un préservatif durant un acte sexuel sans prévenir son.a partenaire est également considéré comme un viol</p>	<p>15 ans de prison</p>
<p>Soumission chimique : administration de substance psychoactive</p>	<p>Administration à des fins criminelles (agressions sexuelles, viols...) ou délictuelles (vols, violences...) de substances psychoactives comme de la drogue ou de l'alcool, à l'insu de la victime ou sous la menace.</p>	<p>75000€ d'amende et 5 ans de prison</p>

L'ÉQUIPE DES IAS MET EN PLACE L'ENSEMBLE DE CES MESURES POUR QUE CHACUNE PUISSE PROFITER PLEINEMENT, ET EN TOUTE SÉCURITÉ, MORALE ET PHYSIQUE, DE CET ÉVÉNEMENT.

MERCI DE LIRE CE DOCUMENT ATTENTIVEMENT

